



NOM DU PRODUIT: ALCOOL REACTIF (ANHYDRE)

Page 1 de 6

NUMERO DE FS : US12209FR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2008

PRODUIT PAR:

Les Alcools De Commerce

Bruce Energy Centre

275 rue Bloomfield

2 Chelsea Lane

4ième Concession

Chatham, Ontario

Brampton Ontario

Tiverton, Ontario

N7M 5J5

L6T 3Y4

NOG 2T0

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666

POUR DES RENSEIGNEMENTS NON- URGENTS, APPELEZ : (450) 655- 7504 ou (905) 790-7500

TRANSPORT

CLASS PRIMAIRE:	3	NOM DE CLASSE:	Liquides Inflammables	#UN:	1986
CLASSE SUBSIDIAIRE:	6.1				
APELLATION REGLEMENTAIRE:	ALCOOLS, INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A (ETHANOL)				

I. PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE

<u>INGESTION</u>	<ul style="list-style-type: none">Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale si la victime est inconsciente, sur le point de le devenir, ou en état de convulsion.NE JAMAIS FAIRE VOMIR.Faire boire environ 250 ml (8 oz) d'eau pour diluer le produit dans l'estomac.S'il y a vomissement spontané, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration pulmonaire.Consulter un professionnel de la santé immédiatement.
<u>CONTACT AVEC LA PEAU</u>	<ul style="list-style-type: none">Rincer à grande eau la région exposée pour au moins 20 minutes.Retirer les vêtements contaminés sous l'eau courante.Décontaminer complètement les vêtements exposés avant de les utiliser à nouveau, ou les jeter.S'il y a irritation, consulter un professionnel de la santé.
<u>INHALATION</u>	<ul style="list-style-type: none">Placer la victime au grand air.Si la victime a cessé de respirer, administrer la respiration artificielle; si le cœur de la victime ne bat plus, administrer la réanimation cardio-pulmonaire.L'oxygène peut être administré si jugé nécessaire.Consulter un professionnel de la santé immédiatement.
<u>CONTACT AVEC LES YEUX</u>	<ul style="list-style-type: none">Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pour une période d'au moins 20 minutes, en écartant les paupières.Consulter un professionnel de la santé immédiatement.
<u>RENSEIGNEMENTS A L'USAGE DU MEDICIN</u>	<ul style="list-style-type: none">Ce produit contient 4.52% v/v de méthanol, une substance toxique ayant entraîné des atteintes visuelles graves allant jusqu'à la cécité, ainsi que la mortalité.Cependant, ce produit contient également l'antidote reconnu, l'éthanol (90.5% v/v).

LES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS FOURNIES SONT FONDÉES SUR DES DONNÉES JUGÉES EXACTES. TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE QUANT AUX INFORMATIONS OU RECOMMANDATIONS CI-INCLUSES.



NOM DU PRODUIT: ALCOOL REACTIF (ANHYDRE)

Page 2 de 6

NUMERO DE FS : US12209FR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2008

II. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ECLAIR, °C

- 12 (Vase clos, ASTM D-56)

AUTRES REN- SEIGNEMENTS IMPORTANTES

INGREDIENT	% V/V	LIMITES D'INFLAMMABILITE DANS L'AIR, % V/V		TENSION DE VAPEUR	DENSITE DE VAPEUR	TEMPERATURE D'AUTOINFLAMMABILITE
		INFERIEURE	SUPERIEURE	kPa à 20°C	(AIR = 1)	°C
(1) Alcool éthylique	90.5	3.3	19.0	5.87	1.6	422
(2) Méthanol	4.52	7.3	36.0	12.80	1.1	385
(3) Alcool isopropylique	4.98	2.5	12	4.25	2.1	399

MOYENS D'EXTINCTION

- En cas d'incendie majeur, utiliser la mousse de type alcool ou tout usage, selon les techniques recommandées par le manufacturier.
- Pour les incendies plus modestes, utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre chimique.
- Éviter l'utilisation de l'eau, puisque celle-ci peut diffuser le combustible.

TECHNIQUES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Utiliser l'eau vaporisée ou atomisée pour refroidir les contenants et les structures exposées au feu.
- Porter un appareil respiratoire autonome et de l'équipement de protection.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

- Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être transportées par des courants d'air et qui peuvent s'enflammer au contact de lampes témoins, d'autres flammes, d'étincelles, d'éléments chauffants, d'équipement électrique, de sources d'électricité statique ou de toute autre source d'ignition située à distance du point d'origine.

III. IDENTIFICATION

<u>NOM CHIMIQUE</u>	ALCOOL ETHYLIQUE, METHANOL, AL- COOL ISOPROPYLIQUE	<u>FAMILLE</u>	ALCOOLS
<u>FORMULE</u>	(1) CH ₃ - CH ₂ - OH (3) CH ₃ - CHOH - CH ₃ (2) CH ₃ OH	<u>MASSE MOLECULAIRE</u>	(1) 46.07 (3) 60.90 (2) 32.04
<u>NOTE</u>	• Se référer à la section II pour l'identification de numéros.		
<u>SYNONYMES</u>	• Alcool réactif 200 preuve		
<u>UTILISATION</u>	• Pour besoins d'analyse chimique dans les laboratoires, et comme solvant		



NOM DU PRODUIT: ALCOOL REACTIF (ANHYDRE)

Page 3 de 6

NUMERO DE FS : US12209FR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2008

IV. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'EBULLITION, °C @ 760 mm Hg	77.4
POINT DE CONGELATION, °C	Pas disponible.
DENSITE, kg/L 20°C	0.7884
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE	Non miscible dans l'huile.
pH	Sans objet.
INTERVALLE DE DISTILLATION, °C	76.8- 83
SOLUBILITE DANS L'EAU	Complète
%VOLATILES PAR VOLUME	100
TAUX D'EVAPORATION (acétate de butyle=1)	1.7

APPARENCE ET ODEUR

- Liquide incolore ayant une odeur caractéristique.
- Selon l'appendice 1 du guide Z94.4 - M1982 de l'Association canadienne de normalisation, les seuils de détection olfactive se situent entre 0.1 et 5100 ppm pour l'éthanol, entre 40 et 200 ppm pour l'alcool isopropylique et entre 4.3 et 5900 ppm pour le méthanol.

V. COMPOSITION ET DONNEES TOXICOLOGIQUES

INGREDIENT	% V/V	NO. CAS	TLV, ppm	CL50, ppm/4h.	DL50, mg/kg	DL50, mg/kg
				RAT, INHAL.	RAT, ORAL	LAPIN, PEAU
(1) Alcool éthylique	90.5	64-17-5	1000	31,623	7,060	20,000
(2) Methanol	4.52	67-56-1	200	64,000	5,628	20,000
(3) Alcool isopropylique	4.98	67-63-0	400	16,970	4,420	13,000

RÉFÉRENCES

ACGIH (1988-1989), RTECS (1983).

VI. CLASSIFICATION SIMDUT ET PRODUITS SYNERGIQUES

CLASSIFICATION SIMDUT

- Liquide inflammable, matière très toxique (méthanol), irritant pour les yeux.

PRODUITS SYNERGIQUES

- L'éthanol avec le tétrachlorure de carbone, le chloroforme, le bromotrichlorométhane, la diméthylnitrosamine, la thioacétamide; le méthanol avec le tétrachlorure de carbone.



NOM DU PRODUIT: ALCOOL REACTIF (ANHYDRE)

Page 4 de 6

NUMERO DE FS : US12209FR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2008

VII. RISQUES POUR LA SANTÉ

<u>INGESTION</u>	<ul style="list-style-type: none">• L'alcool réactif contient 4.52% v/v du méthanol , une matière très toxique ayant entraînée des atteintes visuelles et la mort.• Suivant l'ingestion, les symptômes peuvent inclure l'étourdissement, la faiblesse, la fatigue, une diminution des facultés, des réflexes amoindris, l'euphorie, des malaises abdominaux, de la nausée, le vomissement, une démarche chancelante, un manque de coordination et le coma.
<u>ABSORPTION CUTANEE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Le méthanol peut être absorbé à travers la peau à des concentrations toxiques et létales.
<u>INHALATION</u>	<ul style="list-style-type: none">• A hautes concentrations, les vapeurs d'éthanol provoquent une sensation de brûlure au niveau de la gorge, du nez et des yeux, ainsi qu'un effet lacrymogène.• Aux concentrations qui entraînent l'irritation, l'étourdissement, la faiblesse, la fatigue, la nausée et le vomissement peuvent également se produire.
<u>CONTACT AVEC LA PEAU</u>	<ul style="list-style-type: none">• Irritant faible.• L'exposition prolongée ou répétitive peut entraîner la dermatite et l'érythème
<u>CONTACT AVEC LES YEUX</u>	<ul style="list-style-type: none">• Irritant oculaire sévère.• Les vapeurs d'éthanol peuvent irriter les yeux.• Le dommage causé par le contact avec le liquide est réversible et des soins médicaux appropriés assureront une guérison au bout de quelques jours.• Le dommage causé se présente habituellement sous forme d'une conjonctivite bénigne, qui se manifeste surtout par une rougeur au niveau de la conjonctive.
<u>EFFETS DE SUREXPOSITION CHRONIQUE</u>	<ul style="list-style-type: none">• L'exposition orale chronique à l'éthanol peut entraîner le développement d'une lésion hépatique progressive accompagnée d'une fibrose.• L'exposition chronique au méthanol a été associée aux maux de tête, à l'étourdissement, aux conjonctivites, à l'insomnie et à l'atteinte visuelle
<u>CONDITIONS MEDICALES PRE-EXISTANTES</u>	<ul style="list-style-type: none">• L'exposition chronique à l'éthanol peut aggraver une lésion hépatique ayant été occasionnée par d'autres facteurs.
<u>AUTRES EFFETS DE SUREXPOSITION</u>	



NOM DU PRODUIT: ALCOOL REACTIF (ANHYDRE)

Page 5 de 6

NUMERO DE FS : US12209FR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2008

VIII. RÉACTIVITÉ

<u>STABILITE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Stable.
<u>CONDITIONS A EVITER</u>	<ul style="list-style-type: none">• Les sources d'ignition.
<u>INCOMPATIBILITE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Les oxydants.
<u>PRODUITS DE COMBUSTION OU DE DECOMPOSITION DANGEREUX</u>	<ul style="list-style-type: none">• La combustion peut entraîner la formation de dioxyde de carbone et/ou de monoxyde de carbone et/ou de formaldéhyde.
<u>POLYMERISATION INCONTROLEE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Ne se produira pas.
<u>CONDITIONS A EVITER</u>	<ul style="list-style-type: none">• Aucune condition connue

IX. FUITES OU DEVERSEMENTS

<u>FUITES OU DEVERSEMENTS</u>	<ul style="list-style-type: none">• L'étendue du déversement doit être rapidement confinée.• Une ventilation adéquate doit être fournie ainsi que des vêtements de protection appropriés.• Éliminer toute source de chaleur, d'étincelles ou de flammes.• Le matériel déversé devrait être recueilli dans des contenants appropriés ou à l'aide d'absorbants appropriés.
<u>TRAITEMENT DES DECHETS</u>	<ul style="list-style-type: none">• Le matériel à éliminer devrait être détruit dans un incinérateur approuvé ou entreposé dans un site d'enfouissement approuvé, en accord avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

X. MESURES DE PROTECTION

<u>VOIES RESPIRATOIRES</u>	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 1000 ppm, un appareil respiratoire à cartouche filtrante pour vapeurs organiques peut être utilisé. Pour des concentrations supérieures à 1000 ppm, un appareil à alimentation d'air est recommandé.• L'utilisateur devrait consulter un guide pour appareils respiratoires, tel que celui publié par l'Association canadienne de normalisation, Z94.4 - M1982.
<u>VENTILATION</u>	<ul style="list-style-type: none">• Le système de ventilation devrait être à l'épreuve d'étincelles, mis à terre et isolé des autres systèmes de ventilation.• La ventilation locale est recommandée lors de la manipulation.
<u>GANTS PROTECTEURS</u>	<ul style="list-style-type: none">• Néoprène, butyle ou caoutchouc naturel.
<u>PROTECTION OCULAIRE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Lors de la manipulation, des lunettes de protection monocoques à l'épreuve des produits chimiques.
<u>AUTRES MOYENS DE PROTECTION</u>	<ul style="list-style-type: none">• Bain oculaire, douche de sécurité et autres équipements de protection appropriés.



NOM DU PRODUIT: ALCOOL REACTIF (ANHYDRE)

Page 6 de 6

NUMERO DE FS : US12209FR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2008

XI. PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

PRÉCAUTIONS A PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE

- Tenir éloigné de la chaleur, d'étincelles et de flammes.
- Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Utiliser seulement avec une ventilation adéquate.
- Éviter de respirer les vapeurs.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Laver la peau exposée après utilisation.
- Prendre les précautions usuelles pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

AUTRES PRÉCAUTIONS

- De bonnes pratiques hygiéniques sont recommandées, telles que s'abstenir de manger, de boire et de fumer aux postes de travail.

XII. PRÉPARATION DE LA FS

PREPARE PAR

Département de l'assurance qualité de l'alcool, services techniques, et affaires réglementaires

NUMERO DE TELEPHONE (905) 790-7500

DATE: 1 fevrier 2008

LES ALCOOLS DE COMMERCE DEMANDE QUE CHACUN DES CLIENTS OU DESTINATAIRES DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE L'ÉTUDIE À FOND AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC LES DANGERS ASSOCIÉS À CE PRODUIT ET DE BIEN LES COMPRENDRE. LE LECTEUR DEVRAIT CONSIDÉRER LA CONSULTATION D'OUVRAGES DE RÉFÉRENCE OU D'EXPERTS EN VENTILATION, EN TOXICOLOGIE OU EN PRÉVENTION DES INCENDIES, SI CELA S'AVÈRE NÉCESSAIRE OU UTILE À LA COMPRÉHENSION ET À L'UTILISATION DES DONNÉES CONTENUES DANS CETTE FICHE.

AFIN DE PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ LORS DE L'UTILISATION ET DE LA MANUTENTION DU PRODUIT, CHAQUE CLIENT OU DESTINATAIRE DEVRAIT (1) INFORMER SES EMPLOYÉS, SES AGENTS, SES ENTREPRENEURS ET TOUT AUTRE PERSONNE QUI UTILISE OU QUI EST SOUPÇONNÉE D'UTILISER CE PRODUIT, DE LA TENEUR DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE, DES DANGERS RELIÉS À CE PRODUIT ET DE TOUTE AUTRE INFORMATION DE SANTÉ-SÉCURITÉ (2) TRANSMETTRE CETTE MÊME INFORMATION À TOUS SES CLIENTS POUR CE PRODUIT ET (3) DEMANDER À SES CLIENTS D'INFORMER À LEUR TOUR LEURS EMPLOYÉS, LEURS CLIENTS ET TOUT AUTRE UTILISATEUR DE CE PRODUIT.